

# PROJET

## PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

16 AOÛT 2017

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 17 MAI 2017, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

### SONT PRÉSENTS :

M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Luc Lalonde , maire de Béarn  
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest  
M. André Pâquet , maire de Fugèreville  
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin  
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury  
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M. Éric Dubuque , maire de Moffet  
M<sup>me</sup> Lyne Ash , pro-maire de Nédélec  
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord  
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny  
M<sup>me</sup> Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues  
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre  
M<sup>me</sup> Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues  
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming  
M. Mario Lefebvre , pro-maire de la Ville de Ville-Marie

### TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M<sup>me</sup> Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel  
et représentante du territoire non organisé

### SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

### SONT ABSENTS :

M. Norman Young , maire de Kipawa  
M<sup>me</sup> Isabelle Morin , mairesse de Laforce

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Noémie Ash , directrice des ressources financières, humaines  
et matérielles  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B.** : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)  
de 18 h 30 à 19 h 30.

## **Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

**08-17-214**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### **Mot du préfet**

Monsieur Warolin souhaite la bienvenue à l'assistance en ce retour des vacances estivales. L'ordre du jour de la présente séance étant fort chargé, il invite les membres du conseil à être disciplinés et demande la collaboration de ses collègues pour le soutenir dans la présentation de certains dossiers inscrits pour cette séance.

**08-17-215**

## **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2017.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2017 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
appuyé par M. Maurice Laverdière  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Information**

## **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

### **1<sup>re</sup> partie**

Des questions en lien avec la Planification stratégique du Témiscamingue, le soutien du milieu municipal au milieu culturel, l'implication d'un commanditaire majeur au RIFT et l'appellation du Parc régional d'Opémican furent posées par des membres de l'assistance.

**08-17-216**

## **Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) – Rencontre avec les représentants et suivi sur leur demande de soutien financier.**

Monsieur Alain Shink, président et Madame Isabelle Boulianne, directrice générale de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, informent le conseil de la mission et des services offerts par leur organisme.

L'AFAT est le seul organisme couvrant tout le territoire régional qui poursuit une mission directement reliée à l'éducation et à l'information pour la sensibilisation du public aux enjeux forestiers, qu'ils soient sociaux, environnementaux, culturels ou économiques. D'ailleurs, leur revue « Boréale » témoigne très bien de cette diversité ! En 2018, l'organisation en sera à son 75<sup>e</sup> anniversaire d'existence.

# PROJET

L'Association forestière est dirigée par un conseil d'administration où siège des représentants de toute la région. Pour le Témiscamingue, Monsieur Pierre Rivard de l'OBVT et Monsieur Karl Thériault de Rexforet y siègent. Monsieur Bruno Boyer représente aussi la MRC.

Leur budget annuel oscille autour de 800 000 \$. Avec la dissolution de la Conférence régionale des élus, un nouveau déficit s'est présenté auprès de l'AFAT pour financer leurs services. Devant ce constat, l'organisme interpelle chaque MRC pour obtenir un financement récurrent de 10 000 \$ par année, afin d'aller chercher un soutien financier régional à la hauteur de 50 000 \$.

Des questions en lien avec les retombées de l'AFAT au niveau éducatif, une participation à la Journée de la forêt dans l'est témiscamien, leur mandat au niveau éducatif furent posées par les membres du conseil.

Au conseil du 14 juin, un avis de motion a été donné pour modifier notre règlement sur la gestion du fonds de mise en valeur, afin d'inclure la possibilité que le fonds puisse financer l'AFAT. Or, nous portons à votre attention, les points suivants :

**Considérant que** l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue est un organisme neutre visant à promouvoir l'importance du milieu forestier en région;

**Considérant** l'implication de l'AFAT dans diverses activités se tenant au Témiscamingue;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue soutienne financièrement l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, pour l'année 2017, pour un montant de 10 000 \$

Lors de la séance du conseil de septembre, une proposition pour financer l'organisme sera présentée auprès des élus pour finaliser la présente demande.

## 08-17-217

### Adoption des états financiers 2016 (MRCT).

**Considérant** la présentation au comité administratif le 2 août 2017 et le dépôt au conseil des maires le 16 août 2017 des états financiers 2016 de la MRCT incluant la section « territoires non organisés » préparés par « Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., comptables généraux licenciés »;

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter les états financiers (dépôt) de la MRCT au 31 décembre 2016 et transmettre copie au ministère des Affaires municipales (MAMOT) conformément à la loi.

## Nomination d'un vérificateur pour l'année 2017.

08-17-218

**Considérant** les dispositions du Code municipal, article 966;

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M<sup>me</sup> Julie Desrochers, CPA, CGA, Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., à titre de vérificatrice de la MRC de Témiscamingue pour l'année 2017.

08-17-219

**Politique familiale et des aînés (MADA) – Dépôt d'une demande d'aide financière et participation à une demande collective avec la MRC de Témiscamingue.**

### Mise en situation

Le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille a procédé au lancement de l'appel de projets 2017-2018 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Ce programme appuie les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) qui entreprennent une démarche MADA, afin qu'elles puissent notamment adopter ou mettre à jour une politique des aînés et un plan d'action afférent.

Il y a donc possibilité d'aller chercher près de 100 000 \$ pour l'embauche d'une ressource qui pourrait réaliser une mise à jour pour les plans d'actions déjà existants ou pour les municipalités n'ayant pas fait la démarche, de réaliser un plan.

Voici les modalités de financement et de support du programme :

- 5 000 \$ par municipalité pour les 5 premières municipalités participantes, et 4 000 \$ par municipalité additionnelle, jusqu'à concurrence de 101 000 \$;
- La MRC doit contribuer à la hauteur de 10 % du financement demandé (FDT pourrait être mis à profit);
- Le programme offre aussi du support technique, soit 15 heures pour la MRC et 6 heures pour chaque municipalité participante.

Chaque municipalité souhaitant participer à la démarche, devra émettre une résolution attestant son adhésion au projet, de même que la MRC.

Au Témiscamingue, les municipalités reconnues ou ayant entrepris la démarche MADA sont : Angliers (2013), Duhamel-Ouest (2013), Laverlochère (2017), Lorrainville (2015), Nédélec (en cours), Saint-Eugène-de-Guigues (en cours), Témiscaming (2013), Ville-Marie (2013) et MRC de Témiscamingue (2009).

En date de lundi, 14 août, les municipalités de Guérin, Kipawa, Moffet et St-Bruno-de-Guigues ont manifesté un intérêt.

# PROJET

**Considérant** que le gouvernement du Québec a lancé un appel de projets aux MRC et municipalités qui désirent se doter d'une politique familiale municipale et réaliser une démarche MADA (municipalité amie des aînés) ou mettre à jour leur politique familiale et des aînés;

**Considérant** que la date limite pour soumettre une demande d'aide financière auprès du programme de soutien financier des politiques familiales municipales et du programme de soutien à la démarche MADA est le 22 septembre 2017;

**Considérant** l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité dans notre municipalité et notre MRC et la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale et des aînés pour notre municipalité ainsi qu'un plan d'action;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue peut déposer une demande collective afin de réaliser une politique familiale et des aînés (incluant un plan d'action) à l'échelle de la MRC ou pour chacune des municipalités participantes;

**Considérant** qu'une demande collective permettrait de mettre en commun des ressources humaines, matérielles, financières et informatives;

**Considérant** qu'une politique familiale et des aînés va guider les élus municipaux dans la prise de décision entourant différents axes d'interventions qui interpellent les familles et les aînés;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue confirme au ministère de la Famille et au Secrétariat des aînés que la municipalité s'engage à participer au projet collectif de politique Témiscamingue;
- ❖ Que le conseil municipal autorise la directrice générale à déposer une demande au programme de soutien financier des politiques familiales municipales ainsi qu'à assurer le suivi de la demande ainsi qu'à signer le protocole d'ententes à intervenir avec le ministère de la Famille et les autres documents nécessaires entourant ce dossier;

## Information

### **Octroi du contrat pour l'acquisition des équipements de désincarcération.**

Point reporté à la séance du conseil des maires de septembre, le délai ayant été trop court auprès des fournisseurs pour déposer une soumission.

## Information

### **Système de communications en incendie.**

Le comité de sécurité incendie ayant à statuer sur le dossier pour faire une recommandation auprès du conseil des maires, le présent point est reporté à la séance du mois de septembre.

## Connexion du réseau 911 au CAUAT.

08-17-220

**Considérant qu'il** n'existe aucune obligation légale à avoir un lien radio entre les services en sécurité incendie et le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT), après vérification auprès du représentant du ministère de la Sécurité publique;

**Considérant que** la volonté du conseil des maires est d'assurer une meilleure couverture en termes de communications en sécurité incendie et favoriser des interventions optimales entre les services lors d'appels d'urgence;

**Considérant qu'il** reste une étape à réaliser pour assurer cette efficacité dans le système de communications en sécurité incendie, soit en établissant un lien entre le CAUAT et le réseau actuellement en place;

**Considérant** les montants déjà investis jusqu'à maintenant et les coûts annuels payés depuis 2013 pour les deux fréquences réservées spécifiquement pour cette liaison;

**Considérant que** la connexion au réseau par l'entreprise Bell s'élève à un coût d'environ 700 \$;

**Considérant que** le comité de sécurité incendie (CSI) a analysé la problématique et a ciblé différents points à tenir en compte, à savoir :

- Que l'action 17 du schéma de couvertures de risques concernant les communications mentionne que la MRCT doit continuer à améliorer et au besoin, à uniformiser les appareils de communication mis à la disposition des services d'incendie;
- Que l'action 23 concernant les plans d'interventions stipule de continuer à produire et à bonifier des plans d'interventions;
- Que des sommes importantes ont déjà été investies par rapport à ce qui reste à payer pour finaliser ce projet;

**Considérant que** pour toutes ces raisons, le CSI recommande au conseil des maires de permettre la conclusion de ce projet en donnant son accord au CAUAT pour la connexion par Bell des équipements installés dans leurs locaux;

**Considérant** les avantages de communiquer directement avec le CAUAT (suivi en direct, appel aux autres services);

Il est proposé par M. Mario Drouin  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires autorise le CAUAT à faire les démarches afin que l'entreprise Bell puisse faire la connexion avec les équipements déjà en place et ceux fournis par le fournisseur afin que les services incendies puissent communiquer avec eux par radio.

Information

## Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte du projet des procès-verbaux de la réunion du 7 juin 2017 du comité administratif ainsi que de la séance du 2 août ayant été transmis par courriel aux élus, respectivement, les 16 juin et 14 août 2017.

## Développement de la filière hydroélectrique.

**Information** Monsieur Warolin fait un état d'avancement du dossier en mentionnant qu'une rencontre a eu lieu tout dernièrement avec des représentants de la Régionale pour poursuivre la démarche visant à réaliser le projet d'Angliers, rencontre à laquelle participaient également les communautés autochtones.

Concernant le projet Onimiki, un premier rapport d'étape a été produit par l'OBVT, qui a pour mandat de produire un rapport pour répondre aux préoccupations du milieu sur divers aspects en lien avec la réalisation du projet.

## **Information** Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

## **Information** Recommandation du comité CAGE, s'il y a lieu.

Aucune recommandation du comité CAGE pour la présente séance.

Monsieur Warolin mentionne que les municipalités, le désirant, peuvent obtenir du bois broyé au Centre de valorisation. La population sera aussi invitée à venir chercher de ce bois, une publicité devant être diffusée au cours des prochaines semaines.

## **08-17-221** Avis de motion pour modification au règlement n° 181-26-2006 concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières résiduelles et dépôt du projet de règlement n° 189-09-2017.

M<sup>me</sup> Nicole Rochon, conseillère de comté, donne avis de motion que le règlement n° 189-09-2017 modifiant le règlement n° 181-06-2016 concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables sera soumis à la séance du conseil du 20 septembre 2017 pour adoption.

La modification de l'actuel règlement vise, outre de modifier quelques termes (définitions), à amender l'article 16 pour indiquer que les inspecteurs municipaux (*ou tout autre fonctionnaire nommé par la municipalité*) et l'inspecteur régional, le cas échéant, sont nommés responsables de l'application du présent règlement. L'annexe 4 « Proposition d'application et aide-mémoire » sera complètement retiré du règlement à venir.

## **05-17-222** Avis de motion pour adopter un règlement sur les animaux de compagnie (dans le cadre d'un projet de déclaration de compétence de la MRC en matière de réglementation des animaux de compagnie et en ce qui concerne les ententes pour faire appliquer une telle réglementation) et dépôt du projet de règlement n° 190-09-2017.

Monsieur Michel Duval, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement sur les animaux de compagnie sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Le but du règlement est notamment d'exiger une licence annuelle pour les chiens et chats (sauf pour les agriculteurs, les chenils, les animaleries et les vétérinaires). Le nombre de chiens et chats par logement sera limité à 5 (sauf pour les agriculteurs, les chenils et les chiens de traîneau). Le règlement contient d'autres règles qui font partie des règlements des municipalités locales. Les municipalités locales devront décider si elles conservent leur règlement local ou si elles adhèrent au règlement de la MRC. L'application sera confiée au Refuge pour animaux du Témiscamingue.

## 08-17-223

### **Fonds de développement des territoires – Adoption du rapport annuel d'activités 2016-2017.**

**Considérant** l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC de Témiscamingue;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 20 de ladite entente, la MRC doit produire et adopter un rapport d'activités, sur une base annuelle;

**Considérant** que pour l'année 2016-2017, la MRC de Témiscamingue a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de 1 007 919 \$ au FDT;

**Considérant** que le rapport d'activités doit être diffusé sur le site Internet de la MRC et qu'une copie du rapport soit transmis au ministre;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le rapport d'activités 2016-2017 du Fonds de développement des territoires;
- ❖ De diffuser le rapport sur le site Internet de la MRCT et d'en transmettre une copie au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire.

**Note : M. Daniel Barrette se retire des délibérations pour les deux prochains points inscrits à l'ordre du jour; il est 20 h 34.**

## 08-17-224

### **Octroi du contrat pour la réalisation des travaux sur le cours d'eau Bougie, situé à Laverlochère.**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation n° 03-2017, autorisé par le comité administratif de la MRC lors de la séance du 2 août 2017, par résolution n° 08-17-2017, demande des soumissions concernant la réalisation de travaux sur le cours d'eau Bougie situé dans la municipalité de Laverlochère;

**Considérant** qu'une seule soumission fût déposée le 15 août 2017, soit :



# PROJET

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)	Prix (après taxes)
Transport Beaulé	67 135 \$	77 188 \$

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ De rejeter la soumission de l'entreprise Transport Beaulé, celle-ci excédant considérablement l'estimé budgétaire des travaux.
- ❖ De revoir le devis de soumission pour limiter les frais relatifs aux travaux d'entretien du cours d'eau Bougie, les coûts impactant la charge fiscale des contribuables concernés.

Le lancement d'un nouvel appel d'offre est remis en 2018, certaines conditions et délais devant être respectées pour rencontrer les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

## Information

### **Octroi d'un contrat de surveillance pour les travaux à être réalisés dans le cours d'eau Bougie.**

Aucune soumission n'ayant été retenue pour la réalisation des travaux du cours d'eau Bougie, l'octroi d'un contrat pour la surveillance de ces travaux est annulé

**Note : M. Daniel Barrette réintègre la séance; il est 20 h 37.**

## 08-17-225

### **Appui à l'Association des gestionnaires de cours d'eau concernant la tarification du MFFP pour les permis SEG.**

Le permis SEG (scientifique, éducatif ou gestion) est émis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour capturer les castors et démanteler tous les barrages qui menacent un chemin public ou forestier. Le démantèlement d'un barrage sur un terrain privé par le propriétaire ne nécessite pas de permis SEG, ni les situations d'urgence. Le permis est annuel (15 avril au 30 septembre).

Dans le passé, l'association des trappeurs où les municipalités locales prenaient un permis SEG (gratuit) pour ces travaux. À partir de 2017, le MFFP n'émettra plus de permis à l'association des trappeurs, les seuls qui seront éligibles seront le MTQ, les compagnies forestières (pour leurs opérations), les zecs (sur leur territoires), les municipalités. Le coût du permis SEG est de 320 \$, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017. Une quinzaine de municipalités possédaient un tel permis. Pour épargner des frais aux municipalités locales, la MRC a demandé un permis auquel ont adhéré 17 municipalités (Laniel et Béarn avait déjà un permis valide), l'association des trappeurs, les zecs et le parc linéaire.

La réglementation du ministère mentionne que le permis demeure gratis pour les travaux réalisés dans un habitat faunique, mais exclut les barrages de castors. La Loi sur les compétences municipales nous oblige à démanteler les barrages de castors qui constituent des obstructions dans les cours d'eau agricoles ou des menaces pour les chemins. En plus de nous transférer une responsabilité, le gouvernement nous fait payer pour l'assumer.

Il est proposé par M. André Pâquet  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de modifier l'article 7.0.1 du règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune pour exclure les travaux reliés aux castors réalisés en vertu des articles 105 et 106 de la Loi sur les compétences municipales et ainsi assurer la gratuité des permis SEG aux municipalités locales et aux MRC;
- ❖ Qu'une copie de la résolution soit transmise à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

08-17-226

**Procédure concernant un éventuel changement de nom de la MRC : changer MRC de Témiscamingue par MRC du Témiscamingue.**

---

**Considérant que** la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a été créée par décret du gouvernement (comme toutes les autres MRC) le 15 avril 1981, succédant au Conseil de comté de Témiscamingue;

**Considérant qu'en** 1980, conformément à la loi, le gouvernement a tenu une consultation sur le découpage des futures MRC et que des discussions ont porté sur la représentation des municipalités locales, le partage de l'actif et du passif des conseils de comté et le nom des futures MRC;

**Considérant qu'alors,** la Commission de toponymie avait proposé les critères suivants (par ordre de priorité) pour trouver rapidement un nom aux nouvelles MRC :

1. le nom de l'ancien conseil de comté est attribué à la MRC qui comprend la plus grande partie du territoire de l'ancien conseil de comté;
2. la MRC prend le nom de la ville la plus importante de son territoire;
3. la MRC prend le nom d'une entité géographique qui marque son paysage (lac, montagne, rivière, etc) ou d'un personnage historique;
4. le nom provient d'autres sources, sous réserve qu'il ne contrevienne pas aux critères de choix retenus par la Commission de toponymie pour la création des entités administratives.

**Considérant que** trois (3) noms furent discutés, soit :

- MRC de Témiscamingue
- MRC du Témiscamingue
- MRC du lac Témiscamingue

**Considérant qu'advenant** une décision sur un changement de nom de la MRC, la *Loi sur l'organisation territoriale municipale (articles 210.6 et suivants)* prévoit les étapes suivantes :

1. le conseil des maires adopte une résolution demandant au ministre des Affaires municipales de changer son nom;
2. avis technique et décision de la Commission de toponymie;
3. les municipalités locales sont consultées (selon la Commission de toponymie, elles doivent être toutes d'accord avec ce changement);
4. la demande est envoyée au ministre des Affaires municipales;

# PROJET

5. avis public dans le journal;
6. le ministre peut demander une consultation des citoyens (référendum);
7. un décret officialise le nouveau nom;
8. avis public du changement de nom.

**Considérant que** le conseil des maires, après un tour de table où chaque élu présent a donné son opinion sur un éventuel changement de nom;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu majoritairement

- ❖ D'entamer la démarche pour demander un changement de nom en modifiant MRC de Témiscamingue pour MRC du Témiscamingue.

<b>Enregistrement du vote :</b>		
	<b>Nombre</b>	<b>Population</b>
<b>Pour</b>	12	9 806
<b>Contre</b>	6	4 513

M<sup>me</sup> Lyna Pine (Angliers), M. Luc Lalonde (Béarn), M. Maurice Laverdière (Guérin), M<sup>me</sup> Lyne Ash (Nédélec), M<sup>me</sup> Édith Lafond (St-Eugène-de-Guigues) et M<sup>me</sup> Nicole Rochon (Témiscaming) votent contre la résolution et inscrivent leur dissidence.

**Résolution adoptée à la majorité**

**N. B. :**

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

## 08-17-227

**Demande au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la modification des lignes directrices relative à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles (24 février 2016).**

**Considérant qu'**à l'hiver 2016-2017, le MERN a publié des « lignes directrices » pour la vente des terres publiques à des fins de villégiature, faisant en sorte que les seules ventes permises sont celles :

- Qui se trouvent dans un périmètre urbain;
- Qui agrandissent un terrain de villégiature existant pour permettre à l'occupant d'installer un puits ou une installation septique;
- Qui font l'objet d'un appel d'offres ou d'un tirage au sort.

**Considérant que** ces lignes directrices sont beaucoup trop restrictives, un villégiateur sous bail (même entouré de terrains privés de villégiature) ne peut plus acheter son terrain;

**Considérant qu'**au Témiscamingue, le nombre de demandes d'achat potentielles est d'environ une centaine;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ De demander à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, de permettre l'achat de certains terrains de villégiature, en particulier ceux qui se trouvent dans un secteur de villégiature concentré et où il y a déjà eu des terrains de villégiature privatisés.

Le nombre important de demandes est peut-être une réaction à la récente augmentation des loyers décrétée par le MERN (les locataires voulant se libérer des augmentations de loyer à l'avenir). À terme, ce nouveau moratoire risque d'avoir un impact négatif sur l'évaluation municipale des terrains de villégiature sous bail. Ceux-ci étant boudés par d'éventuels acheteurs, au profit des terrains de villégiature privatisés.

## 08-17-228

### **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) et retrait des dépenses pour l'entretien hivernal – Appui aux municipalités.**

---

**Attendu** que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1<sup>er</sup> avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

**Attendu** que le volet municipal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 par le versement de contributions financières aux municipalités;

**Attendu** que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**Attendu** que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont la sécurité, la chaussée, le drainage et les abords de route ainsi que les dépenses d'investissement dont l'usage est destinée de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire l'achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) et l'achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.);

**Attendu** que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveaux 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

**Attendu** que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

**Attendu** que les dépenses liées à l'entretien hivernal, représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissements du PAERRL;

# PROJET

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la démarche des municipalités locales dans le présent dossier;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- ❖ Que copie de la présente résolution soit transmise pour appui à toutes les municipalités et les MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au ministre régional et député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Monsieur Luc Blanchette.

## Information

### **Installation des affiches de sensibilisation afin de maximiser l'efficacité de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.**

L'Abitibi-Témiscamingue est encore peu affectée par la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) mais cette situation pourrait changer rapidement. La présence de ces espèces sur les plans d'eau crée des impacts environnementaux, sociaux et économiques négatifs (perte de valeur des habitations riveraines, prolifération de plantes et d'animaux exotiques nuisant à la navigation et à la baignade, perte de biodiversité et impact sur la santé humaine).

Un comité régional de lutte aux EEE a été formé en 2015 et est piloté par le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT). L'une des interventions priorisées par le comité est la pose d'affiches permanentes aux principaux accès publics des lacs sensibilisant les plaisanciers à laver leur embarcation. Comme l'un des principaux vecteurs de propagation des EEE est le déplacement des embarcations d'un lac à l'autre et le lavage des bateaux a été identifié comme le moyen le plus efficace d'empêcher la propagation des EEE et que sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 115 accès aux plans d'eau dont 25 au Témiscamingue (16 municipalités concernées et le TNO Les Lacs du Témiscamingue), où des affiches de sensibilisation seraient pertinentes, ont été identifiées.

La production des affiches est financée par le MDDELCC mais pas l'installation, la collaboration des municipalités concernées est souhaitée afin qu'elles procèdent à l'installation des affiches sur leur territoire et en assument les coûts requis.

Le conseil des maires souhaite qu'une lettre soit transmise auprès du ministre du MDDELCC afin que le ministère prenne leurs responsabilités en matière de protection des plans d'eau.

## **Dissolution du Fonds de soutien Abitibi-Témiscamingue – Redistribution des montants entre les MRC.**

---

**08-17-229**

**Attendu que** le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Fonds Soutien Abitibi-Témiscamingue fut créé, ce fonds étant du capital de risques mis à la disposition des entreprises pour appuyer le développement des secteurs économiques les plus dynamiques de la région et pour réaliser des projets générateurs d'emplois;

**Attendu que** ce fonds s'adressait à toutes les entreprises de tous les secteurs d'activités pour des projets de démarrage, de croissance, de fonds de roulement et de certification sauf les entreprises du secteur agricole, immobiliers et commerces de détail qui sont exclus;

**Attendu que** pour chaque dollar investi par le privé, le gouvernement doublait la mise sans frais pour cinq (5) ans;

**Attendu que** le fonds a connu l'apport suivant :

➤ Part des MRC :

↪ 180 000 \$ x 5 MRC : 900 000 \$

➤ Part Desjardins : 100 000 \$

➤ Part gouvernement (IQ-FIER) : 2 000 000 \$

**Total** **3 000 000 \$**

**Attendu que** le financement pour la part de la MRC fut 120 000 \$ provenant d'un transfert du Fonds Solide de la MRC, 30 000 \$ de la Chambre de commerce de Notre-Dame-du-Nord et 30 000 \$ de la ville de Témiscaming;

**Attendu qu'**au niveau de la MRC de Témiscamingue, le FSAT aura permis de soutenir financièrement deux entreprises, soit :

- 1) 7235593 Canada inc. (LVL Global) pour un montant de 200 000 \$
- 2) Gestion EFC inc. (Équipements Cardinal) pour un montant de 100 000 \$

**Attendu qu'**une première redistribution a été réalisée en 2014, pour laquelle la MRCT a reçu un montant de 110 887 \$, dont 68 251,66 \$ furent redistribués à la Chambre de commerce de Notre-Dame-du-Nord et à la ville de Témiscamingue, à part égale (34 125,83 \$) et que le résiduel (42 635,34 \$) fut affecté au surplus en administration;

**Attendu qu'**en 2016, l'ensemble des prêts arrivant à terme, les administrateurs du FSAT ont convenu de procéder à la liquidation des biens et de procéder à la distribution finale des liquidités excédentaires et que la MRC de Témiscamingue a reçu un montant de 106 256 \$;

**Attendu que** les représentants nommés par le conseil des maires, siégeant sur ce comité, soit Monsieur Daniel Barrette et Madame Lyne Gironne, ont analysés différentes options possibles quant à l'utilisation de cette somme et recommande la création d'un nouveau fonds;

# PROJET

**Attendu que** ce fonds, nommé « Séduction en tourisme » viserait à soutenir le démarrage de toute nouvelle entreprise (10 employés et moins) en tourisme, que le soutien financier serait sous forme de prêt sans intérêt pour un terme de 5 ans maximum, qu'aucune limite d'âge pour les promoteurs ne serait imposée, qu'une aide maximale serait fixée à 20 000 \$, montant du prêt consenti selon un pourcentage (%) du financement total du projet;

**Attendu que** la MRC ayant désormais compétence en matière de développement économique, il est tout à propos de poursuivre la mission du Fonds soutien Abitibi-Témiscamingue, en soutenant de nouvelles entreprises au Témiscamingue;

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue mette en place un nouveau fonds dédié au démarrage de nouvelles entreprises en tourisme, selon le cadre défini précédemment, avec bonification au niveau des modalités à mettre en place.

La Société de développement du Témiscamingue sera consultée pour bonifier les modalités et voir la possibilité qu'elle prenne en charge la gestion de ce fonds, étant donné que la SDT est la porte d'entrée pour les entreprises en démarrage d'affaires.

## 08-17-230

### **Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) – Nomination d'un représentant de la société civile pour siéger sur le comité régional de sélection des projets.**

**Attendu que** le Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) vise à favoriser la mobilisation et la concertation régionales en vue d'appuyer la réalisation de projets ayant des retombées à l'échelle de toute une région ou du moins dans plus d'une municipalité régionale de comté (MRC) ;

**Attendu que** le mandat principal du comité régional de sélection sera de procéder à l'évaluation de l'ensemble des projets reçus, à l'aide d'une grille d'évaluation, qui inclut les critères du comité régional de sélection ;

**Attendu que** le comité régional de sélection sera composé des cinq préfets des MRC de L'Abitibi-Témiscamingue, de la direction régionale des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministre régional et député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Monsieur Luc Blanchette, ainsi que de cinq membres de la société civile, nommé par chacune des MRC ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ De nommer Madame Nycole Rivest, à titre de représentante de la société civile sur le comité régional de sélection des projets pour la MRC de Témiscamingue.

Madame Nycole Rivest cumule une expérience professionnelle de plus de 20 ans auprès de Desjardins, principalement au Témiscamingue. Diplômée d'un Bac en administration des affaires, Madame Rivest a un parcours professionnel l'outillant pour réaliser le présent mandat.

## 08-17-231

### **Motion de félicitations à Madame Peggy Warolin, nommée juge à la Cour du Québec.**

Il est proposé par M. André Pâquet  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue félicite M<sup>me</sup> Peggy Warolin pour sa nomination à titre de juge à la Cour du Québec.

Cette motion vise à souligner l'implication et la proactivité de M<sup>me</sup> Peggy Warolin dans le milieu juridique au cours des dernières années. La nomination à titre de juge d'une « témiscamienne d'adoption » s'avère une très grande fierté pour le Témiscamingue.

## 08-17-232

### **Comité municipal de Laniel – Autorisation pour l'octroi d'un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver de 2017 à 2020.**

**Considérant** l'appel d'offres lancé par le Comité municipal de Laniel pour obtenir des offres de services concernant l'entretien des chemins d'hiver;

**Considérant** la soumission reçue et jugée conforme au devis de soumission n° 2017-05-002, par l'entreprise Transport GMLS;

**Considérant** la recommandation du Comité municipal de Laniel;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner la recommandation du Comité municipal de Laniel d'octroyer le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver pour les trois prochaines saisons hivernales, pour un coût total de 215 000 \$ (taxes en sus), réparti comme suit :
  - Pour l'année 2017-2018 : 70 000 \$
  - Pour l'année 2018-2019 : 72 000 \$
  - Pour l'année 2019-2020 : 73 000 \$

## 08-17-233

### **Adoption du rapport 2016-2017 du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) (région Abitibi-Témiscamingue).**

**Considérant** l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);



# PROJET

**Considérant que** le rapport annuel doit être signé par la direction générale de chacune des MRC et de la ville de Rouyn-Noranda et adopté par chaque conseil;

**Considérant que** l'adoption du rapport annuel est nécessaire pour recevoir le dernier versement de la subvention;

Il est proposé par M. André Pâquet  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

❖ D'adopter le rapport annuel 2016-2017 relatif au PADF et d'autoriser sa signature par la direction générale comprenant les éléments suivants :

- Tableau 1 (Table GIR – PAFI) année 2016-2017;
- Tableau 2 (interventions ciblées – projets) année 2016-2017.

Le conseil des maires remercie Monsieur Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement et au développement du territoire, pour la rigueur et la saine gestion de ce fonds et ce, pour l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue.

## Information

**Retour sur les inquiétudes du Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT quant au budget alloué à l'Agence de forêt privée du Témiscamingue pour financer les travaux en forêt privée (information)).**

L'Agence de forêt privée est financée par 3 sources :

1. Une subvention régulière annuelle de 233 700\$ (1 % du budget provincial). La forêt privée du Témiscamingue représente 1 % de la forêt privée du Québec.
2. Un prélevé de 1\$/m<sup>3</sup> de bois livré aux usines (entre 60 000 \$ et 140 000 \$ par année).
3. Une subvention spéciale basée sur les livraisons de bois aux usines (83 826 \$ en 2016 = 1.4 % du budget provincial).

En 2017, le gouvernement a porté cette dernière subvention à 167 652\$ (2.8 % du budget provincial). Cette augmentation de budget de 100 % est la plus importante, qui a été accordée aux 17 agences que compte le Québec.

## **Budget spécial de mobilisation des bois de forêt privée**

<b>Agence</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Témiscamingue	83 826 \$	167 652 \$	100 %
Abitibi	158 604 \$	317 208 \$	100 %
Mauricie	199 422 \$	398 844 \$	100 %
Saguenay	90 446 \$	180 893 \$	100 %
Lac Saint-Jean	146 790 \$	243 582 \$	66 %
Côte Nord	43 648 \$	68 215 \$	56 %
Estrie	597 756 \$	839 380 \$	40 %
Région de Québec	651 632 \$	651 632 \$	0 %
Gaspésie	447 550 \$	447 253 \$	0 %

Bas Saint-Laurent	1 229 391 \$	1 118 145 \$	-9 %
Bois Francs	277 973 \$	239 256 \$	-11 %
Lanaudière	107 398 \$	92 826 \$	-14 %
Outaouais	370 118 \$	305 668 \$	-17 %
Appalaches	605 030 \$	422 121 \$	-30 %
Montérégie	155 068 \$	91 847 \$	-41 %
Laurentides	244 427 \$	132 783 \$	-46 %
Chaudière	590 919 \$	282 697 \$	-52 %
<b>Total</b>	<b>6 000 000 \$</b>	<b>6 000 000 \$</b>	

## Information

### **Désengagement du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) – Point d'information.**

Monsieur Jean-Yves Parent, administrateur au RIFT, fait rapport auprès du conseil des maires sur le soutien assuré par le Conseil des arts et des lettres du Québec, le CALQ ayant pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion.

Le CALQ est maintenant responsable du soutien au fonctionnement des organismes en diffusion des arts de la scène et des arts visuels, il s'agissait donc d'une première fois pour les organismes du territoire (Rift et Dottori), de passer à travers le processus du CALQ (jury composé de pairs) pour obtenir ce soutien. Auparavant, le ministère de la Culture s'occupait du soutien au fonctionnement de ces organismes.

Pour le volet diffusion (théâtre), la subvention a été maintenue à 38 000 \$, bien qu'une demande pour hausser leur participation financière fût déposée, du moins pour indexé les montants qui sont les mêmes depuis 15 ans je crois.

Pour les arts visuels (galerie), la subvention a été coupée de 26 000 \$, passant de 86 000 \$ à 60 000 \$. Cette coupure a un impact énorme sur l'organisme qui n'a aucune marge de manœuvre sur le plan financier.

Madame Rochon dresse un portrait de la situation au niveau de la salle Dottori à Témiscamingue; une coupure de 6 000 \$ a été attribuée à leur demande de financement pour la diffusion.

Pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, les coupures de soutien de la part du CALQ s'élève à près de 100 000 \$, donc 32 000 \$ juste au Témiscamingue, situation fort préoccupante !

Les membres du conseil d'administration du RIFT ont convenu d'aller en appel de la décision du CALQ, un processus de révision étant accessible. Le conseil des maires offre son soutien par la rédaction d'une lettre d'appui visant à soutenir le RIFT dans sa demande de révision.

## Information

### **Renouvellement de l'accréditation de la Société d'histoire du Témiscamingue comme centre d'archives – Point d'information.**

Monsieur Jean-Yves Parent, président de la Société d'histoire du Témiscamingue informe le conseil des maires que la SHT doit, au cours des prochaines semaines, renouveler son accréditation pour être reconnu comme centre d'archives accrédité auprès de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), et ainsi, assurer l'obtention de son financement annuel, qui est d'environ 28 000 \$, ce qui assure une permanence auprès de l'organisme, afin d'assurer un minimum pour les services. La SHT a son accréditation depuis 2002.

# PROJET

Au cours des années, le nombre de Société d'histoire est passé de 25 à 32, avec la même enveloppe budgétaire. BANQ souhaite donc réviser le soutien auprès de celles-ci, ce qui pourrait occasionner une modification du financement assuré auprès de la SHT.

Une rencontre est prévue en septembre entre la SHT et la Fédération des sociétés d'histoire du Québec. Par la suite, le dossier sera en préparation pour le renouvellement de l'accréditation et la MRCT sera mise à contribution pour donner un appui à la demande.

## Information

**Congrès de la Fédération québécoise des municipalités, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016 à Québec, sous le thème « Les Régions, Phares de notre avenir ».**

Le conseil des maires prend acte de la programmation du 76<sup>e</sup> Congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 28 au 30 septembre prochain, à Québec.

## Information

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

### 2<sup>e</sup> partie

L'assistance posèrent des questions sur les états financiers 2016, l'AFAT, le lien du CAUAT, le projet de règlement sur la gestion des matières résiduelles, sur le règlement des animaux, sur l'appel d'offres pour le cours d'eau Bougie, sur l'affichage des espèces exotiques envahissantes, sur le fonds de séduction en tourisme, sur les pinces de désincarcération, sur le changement de nom de la MRCT et sur l'utilisation du terme « témiscabitié ».

## 08-17-234

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. André Paquet  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil des maires : 20 septembre 2017**

Il est 21 h 50.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**

**PROJET**

